PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents: Xavier PHILIPPOT, Yoann GREGOIRE, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, David MAROLLEAU, Didier BELAUD, Jean-Pierre GOIN, Yves ROUSSEAU, Ludovic GERON, Guy MOREAU, Dominique POUVREAU, Annie-France GARRY, Danièle BELAUD, Pierre LEGAL.

Excusé : Gilles BERLAND (pouvoir à Dominique POUVREAU)

Date de la convocation : samedi 4 mars 2023

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GOIN

Délibération 2023-03-08

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars 2023

Le procès-verbal du Conseil du 9 mars 2023 est accepté à l'unanimité.

Délibération 2023-03-09

Approbation du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal (budget principal commune)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

 Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-03-10

Approbation du compte administratif du budget principal 2022

COMMUNE DE VOUVANT	Nombre de membres en exercice	15
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de membres présents	14
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNE	Nombre de sufrages exprimés	12
Délibération 2023-03-10	Pour : Contre	Abstention
	Date de convocation :	24/03/2023
	Séance du :	30/03/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre LEGAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Xavier PHILIPPOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
LIBELLE	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	
Résultats reportés		445 338,47	15 489,50		15 489,50	445 338,47	
Opérations de l'exercice	617 424,77	811 162,37	440 560,20	293 148,43	1 057 984,97	1 104 310,80	
TOTAUX	617 424,77	1 256 500,84	456 049,70	293 148,43	1 073 474,47	1 549 649,27	
Résultats de clôture		639 076,07	162 901,27		162 901,27	639 076,07	
Restes à réaliser			250 846,72	194 595,90	250 846,72	194 595,90	
TOTAUX CUMULES		639 076,07	413 747,99	194 595,90	413 747,99	833 671,97	
RESULTATS DEFINITIFS		639 076,07		-219 152,09		419 923,98	

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties aux débits et aux crédits portés à titre budgetaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

sumés ci-dessus.

Le Maire
SSEAU, Annie-France GARRY, Danièle BELAUD.

Xavier PHILIPPOT

5° Ont signé : Didier BELAUD, Yves ROUSSEAU, Annie-France GARRY, Danièle BELAUD, Ludovic GERON, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Pierre LEGAL, David MAROLLEAU, Jean-Pierre GOIN.

Yoann GREGOIRE, Dominique POUVREAU,

Délibération 2023-03-11

Pour extrait conforme

Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget principal 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports:

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 15 489,50 € Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 445 338,47 €

Soldes d'exécution de l'exercice :

Soit un résultat cumulé au 31/12/2022 :

En investissement :- 15 489,50 + - 147 411,77 = - 162 901,27 € En fonctionnement : + 445 338,47 + 193 737,60 = + 639 076,07

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -162 901,27 € Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : + 639 076,07€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : - 250 846,72 € En recettes pour un montant de : - 194 595,90 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

= résultat d'investissement +/- dépenses RAR +/- recettes RAR : - 162 901,27+ - 250 846,72 + 194 595,90 =

- 219 152,09 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068): 219 152,09 €

Ligne 001:

Déficit de résultat de d'investissement reporté (D001) : - 162 901,27 €

Ligne 002 (002 cumulé - 1068):

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : + 419 923,98 €

Délibération 2023-03-12

Approbation du compte de gestion 2022 Dressé par le receveur municipal budget annexe lotissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération 2023-03-13

Approbation du compte administratif du budget lotissement 2022

COMMUNE DE VOUVANT	Nombre de r	nembres en exercice	15
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de r	nembres présents	14
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET LOTISSEMENT	Nombre de s	sufrages exprimés	12
Délibération 2023-03-13	Pour :	Contre	Abstention
	Date de com	vocation	24/03/2023
	Séance du :		30/03/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre LEGAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Xavier PHILIPPOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1º Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIO	FONCTIONNEMENT		SEMENT	ENSEMBLE		
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	
Résultats reportés	43 957,64			30 076,48	43 957,64	30 076,48	
Opérations de l'exercice	168 105,97	139 722,26	59 115,83	163 436,84	227 221,80	303 159,10	
TOTAUX	212 063,61	139 722,26	59 115,83	193 513,32	271 179,44	333 235,58	
Résultats de clôture		-72 241,35		134 397,49	0,00	62 156,14	
Restes à réaliser					0,00	0,00	
TOTAUX CUMULES		-72 241,35	0,00	134 397,49	0,00	62 156,14	
RESULTATS DEFINITIFS		-72 241,35		134 397,49		62 156,14	

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties aux débits et aux crédits portés à titre budgetaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Pour extrait conforme

4º arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire

5° Ont signé : Didier BELAUD, Yves ROUSSEAU, Annie-France GARRY, Danièle BELAUD,

Xavier PHILIPPOT

Ludovic GERON, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Pierre LEGAL, David MAROLLEAU, Jean-Pierre GOIN,

Yoann GREGOIRE, Dominique POUVREAU,

Délibération 2023-03-14

Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget annexe lotissement du Bocage 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports:

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : + 30 076,48 € Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : - 43 857.64 €

Soldes d'exécution de l'exercice :

Soit un résultat cumulé au 31/12/2022 :

En investissement : 30 076,47 + 104 321,01 = 134 397,49 € En fonctionnement : - 438 857,64 + (- 28 383,71) = - 72 241,35

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : + 134 397,19 € Un solde d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 72 241,35 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 € En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

= résultat d'investissement +/- dépenses RAR +/- recettes RAR : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Liane 001:

Excédent de résultat de d'investissement reporté (D001) : + 134 397,19 €

Ligne 002 (002 cumulé - 1068):

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : - 72 241, €

<u>Délibération 2023-03-15</u> <u>Approbation du budget primitif 2023</u>

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 1 181 771,15 €
 Investissement : 936 246.64 €

<u>Délibération 2023-03-16</u> <u>Cession fonds BONNEAU / DANIAUX</u>

Monsieur Gaylord BONNEAU a cédé son fonds de commerce de boulangerie à la SARL AKLM représentée par M. Kévin DANIAUX. La cession prendra effet le premier mai 2023 et l'acte définitif doit être signé en l'étude de Maître Nicoleta MIHALACHE-BARON, notaire à Fontenay-le-Comte.

La Commune, propriétaire du local du garage et titulaire du bail commercial, doit :

- Autoriser la cession du droit au bail au bénéfice du cessionnaire.
- Conclure un nouveau bail commercial avec ladite société, le précédent étant échu.
- Intervenir dans le cadre d'un état des lieux tripartite afin notamment de préserver les droits de la Commune propriétaire des locaux.
- Produire toute créance que la Commune aurait à l'égard de Monsieur Gaylord BONNEAU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne pouvoir au Maire ou à son représentant aux fins d'agir ensemble ou séparément de :

- Autoriser la cession du droit au bail correspondant au local du garage sis 25 rue de l'Ancienne Cure à Vouvant actuellement loué à M. Gaylord BONNEAU et qu'occupera la SARL AKLM représentée par M. Kévin DANIAUX, cessionnaire.
- Signer tout état des lieux, émettre avis et faire toutes réserves qui seraient nécessaires.
- Etablir avec la Société un nouveau bail commercial qui sera la continuation de celui dont bénéficiait
 M. Gaylord BONNEAU. Il sera conclu aux mêmes conditions générales et particulières que le précédent.
- Produire toutes créances qui resteraient à la charge de M. et Mme BONNEAU le jour de la cession dudit fonds de commerce.

- Prendre toute décision qui s'avèrerait indispensable pour préserver les intérêts de la Commune et plus généralement faire le nécessaire.
- De mandater le Maire ou son représentant aux fins d'agir ensemble ou séparément pour la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Délibération 2023-03-17

Convention SYDEV rue du Château Neuf – Effacement Tr 2 – E.ER.305.20.004

Monsieur le maire présente l'étude définitive du SYDEV reçue le 14 mars 2023 ainsi que la convention s'y rapportant.

Le plan de financement se décompose comme suit :

SYNTHESE DES PRESTATIONS CHIFFREES - convention n°2023.THD.0027



SERVICE AND SERVICE SE	AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	Committee of the Commit
Diskansition de l'apprention : Plue du Châreau Neur	Titl: du parking du Château Neuf à rue du Chemineau	 Quite offsee : E. EFI. 305, 25, 704
Les martiers indicate d'obsesses sont en Euros		

O. et al.	Para .	Disignative des produtives	Linds	-	Montant Total OLT-2	Montant Total	State Participation	Yours de participation	Perforpedate demandate
Name Secreto	Sasso Templon	Résisator d'uns étude d'axécution y compris démantinos administrativos présidentes à l'andiquiém des travaux	tortex	,	2 154	2 580	3 154	30%	646
Hábasou dischlique	Same Tensor	Orbiston d'un réseau coutertoir comprenent l'exécution des terraccements, effections et recondements et organes de défination éventuels	16	306	19 240	71 088	59.040	38%	17 770
Pássas électrique	Basse Toneon	Critation ou modification d'un résissu sérier congrenant la fourrièure et le pose des supports et des conducteurs, les terrassements annexes	ni	1	190	228	190	30%	97
Pésesu decrique	Stasso Torreion	Replitage des récelus existents aur mansunge au soi	tomer	1	270	324	270	38%	91
Néssau électrique	Basso Tension	Géoréférencement des auvrages onèés	tortur		1.140	1 268	1 140	28%	342
Rémeu électrique	Sease Tension	Constituction of reprise das transferments comprehens as terrasperments, affections, citalies of cultivate	a	13	11 137	12 364	11 137	38%	2 341
Nisses Hechigae	Sasse Torque	Dépose d'un réceau aérien comprenent conducteurs et supports bélon	ges	325	2 890	3 470	1 885	38%	960
Name (bottoe	Basse Yorszon	Contrôle technique infial de fouveage conformément à le réglementation		5	35	42	36	Min.	11
rhadhicture de Constigues Electroriques	Infrastructure de Communications Electroniques	Construction ou regrise de branchemential - partie construite sur le domaine privé	¥	*	3 243	3 990	3 882	40%	1 567
streatructure de Communications Electroriques	Infrastructura de Communicatione Electroniques	Construction ou reprise de branchementa): partie construte our le domaine public			8 754	10-645	10 445	40%	4 178
thestructure de Communications Electroriques	Infrastructure de Communications Electroniques	Réalisation d'une étude d'exécution y compris démandres self-inicipatives précipaires à l'enécution des havaux	tomat	1	2 245	2 694	2 684	edm.	1 07%
risettucture de Communications Electroriques	Infrastructure de Communications Electroriques	Orbition of un ribetau soutiernan comprenent l'enfoulier-des terraspervents, réflections et raccordaments et organes de célération érantuels	100	103	6 758	8 590	F 080	40%	1 232
ritestructure de Communications Electroriques	Infrastructura de Communications Electroriques	Olionifiliarencement des sourages crédis	turnet	1	354	401	461	ADN	194
Existrage public	Neovator - Péress	Création d'un réseau pautemain comprenant l'evécution des tenaucements, réflections et recondements et organes de définition éventuels.	mi	50	5 533	6 640	5 500	79%	3 879
Scheage public	Minovatori - Réseau	Décrifférencement des ouvrages orbits	torial	1	716	850	716	78%	581
Ectorage public	Renovation : Reseau	Ordation ou modification de commande d'altmentation de fournage y compine enveluppe éventuelle	lorist	1	628	994	826	70%	580
						TOTAL PARTY	BATTON ALA CHA	GE DU DEMANDEUR :	38 300 6

Divinge	Participation au domandocr	Core HT	Dett TVA
Necessary electrique	25 117.60	23 117.00	
Transforme de communications assistantques	10 229 30	0.534,17	1794.83
fetaings public	4 964,00	4 964,30	
Potal	38 300.00	36 595.17	1794.63

Dépenses : 38 300,00 €

Recettes:

Participation de la région au titre des Petites Cités de Caractère (30%) soit : 11 490 € Reste à charge pour la commune : 26 810 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le plan de financement proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SYDEV,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère, et toutes autres subventions,

Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation de cette opération et la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibération 2023-03-18

Convention SYDEV rue du Château Neuf – Eclairage Tr 2 – L.ER.305.22.002

Monsieur le maire présente l'étude définitive du SYDEV reçue le 14 mars 2023 ainsi que la convention s'y rapportant.

Le plan de financement se décompose comme suit :

SYNTHESE DES PRESTATIONS CHIFFREES - convention n°2023.ECL.0718



Designation de l'opération	Flue du Chérnau	Nac.4 - Tr2 : do parkins	the Children's Need is not di-	o Charmann - Code	office LEF1,305.22.002

Ourrege	-	Designation (see presentations	(James	Contin	Misropet Total N.T./*	Monter Total (T.T.C.)	Read Participation	Tave de participation de demandeur	Participation demandant
Echange public	Nerovation - Newso	Mails alon d'une diude d'exécution y compre démandres administratives préalables à l'exécution des travaux	torial	1	805	866	and	104	564
Schinge public	Rénovation - Réseau	Orisidius d'un rélateux acutemais comprenant l'exécution des terratorements, réfections et raccordements et organes de dérivation éventuels.	-111		385	est .	385	79%	270
Echinopy public.	Réconstitre - Réseau	Géorétimezement des ouvrages crisés.	tortal	17	264	306	254	70%	178
Holarage public	Hanevation - Réseau	Ordation ou modification de cemmende d'alimentation de l'ouvrage y compris erratiogne éventuelle	tortal	3	613	116	512	19%	360
Richarage public	Rénovation Réseau	Pourniture et déroulage des câbles en soutemain pour l'alimentation des manufations	m	589	6 173	6 366	5 178	79%	3 621
Scharage public	Admovation - Matérielle	Poumburs, pass et reprondement d'1 lanteme JUPITER 1540 paints - équipée 32 LEDs - 19W - 190n-A - 7705 tri - 2200K - spisus ASY12 - tration supportion pur proses parties AXXXXIX parties autille 1,75% foloni WY		**	25 200	30 546	25 256	79%	17.708
Eclahage public	Rénovation - Matériels	Fluoritum, pose et raccordianero d'une lusterine INDICE 500 GRAPHICI - rasque verre plat - écubée module DPALED 1.3 - 37e - 550nA - 3000en - 2000X - spraue EPS		4	6 100	7.366	6 130	79%	4 291
Eclerage public	Admovation - Manartels	Contrôle technique initial de Pourrage conformément à la réglementation	torse		139	167	139	70%	97
						TOTAL PARTIC	PATION A LA CHARG	SE DU DEMANDEUN	27 061 €

Divings	Policipation du demandeur
Estainage public	27 001,00
Total	27 001,00

<u>Dépenses</u>: 27 081,00 €

Recettes:

Participation de la région au titre des Petites Cités de Caractère (30%) soit : 8 124,30 €

Reste à charge pour la commune : 18 956.70 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le plan de financement proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SYDEV,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère, et toutes autres subventions.

Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation de cette opération et la signature de tous documents s'y rapportant.

Questions diverses:

Ont été abordés :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration des Petites Cités de Caractère de la Vendée du 16 mars 2023
- Projet de plan cavalier
- Compte-rendu du conseil de l'école
- Cantine
- Plan communal de sauvegarde : constitution d'un groupe de travail
- Plan de circulation du marché de Noël : constitution d'un groupe de travail en support du Comité des Fêtes
- Point éolien
- MFR
- Promenades en calèche
- Commerçant devant l'église du 15 juin au 15 septembre
- Travaux église
- Evolution de la voirie lotissement du Bocage
- Point communautaire : démission du Président du syndicat mixte Fontenay-le-Comte/Maillezais/La Châtaigneraie, M. Valentin JOSSE.
 - Compte tenu de la non instruction des dossiers de demande de fonds Leader, ceux-ci ne seront pas honorés. Les sommes envisagées sont perdues. Trois dossiers concernant directement ou indirectement la commune :
 - o Dossier communal Vidéomapping : 11 000 €
 - o Dossier Comité des Fêtes : 15 000 €
 - o Dossier Orgue et Musique : 30 000 €

Séance levée à 23h35

Le secrétaire de séance

Le maire

Jean-Pierre GOIN

Xavier PHILIPPOT